

NOTE EXPLICATIVE - BUDGET 2026 CPAS

Le budget 2026 du CPAS présente au service ordinaire **7.810.104,32€** en recettes et dépenses et au service extraordinaire **150.000,00€** en recettes et dépenses.

La contribution de la commune s'élèvera à **1.553.082,87€** soit le montant prévu au budget initial 2025, soit une augmentation de 50.000€ par rapport à la MB1 de 2025.

Les principales modifications par rapport au budget initial 2025 sont les suivantes

Justification succincte des principaux facteurs d'écart (par rapport au budget initial N-1)

I. Dépenses ordinaires

Exercices antérieurs

10.300€ de dépenses pour les irrécouvrables (médiation de dette et fonds chauffage).

Personnel

Par rapport au BI 2025, + 119.406,05€ qui correspond au tableau des chiffres du personnel.

Fonctionnement

Par rapport au BI 2025, + 18.799,12€. Les crédits de fonctionnement de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025 ont été repris tels quels dans l'ensemble. Le crédit de fonctionnement FSE totalement subsidié a été augmenté (+ 13.175,12€). 2.500€ a été prévu pour la médiation de dettes pour le paiement d'honoraires.

Transferts

Par rapport au BI 2025, + 1.507.120,70€. Les crédits d'aide sociale sous fonds propres sont identiques aux chiffres de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2025, ainsi que pour l'aide sociale subsidiée relative au Fonds Energie. L'aide sociale sous Fonds de participation a été totalement supprimée suite à la suppression de ce fonds.

Quant aux RI 55% et aux traitements des contrats articles 60, les prévisions budgétaires suivent la tendance actuelle et les prévisions fournies en CODIR par le service social et de réinsertion socio-professionnelle.

Le nouveau crédit RI suite à la réforme des allocations de chômage est estimé à 1.129.242,20€ pour l'année 2026, respectant les instructions reçues de la Fédération des CPAS et des entités supérieures.

Dette

Par rapport au BI 2025, + 3.629,20€ qui correspond au tableau de la dette de Belfius et aux intérêts débiteurs.

II. Recettes ordinaires

Exercices antérieurs

Aucune.

Prestation

Par rapport au BI 2025, - 26.467,78€ qui correspond en majorité à l'augmentation de la recette relative aux mises à disposition des contrats article 60 mais également à la suppression de la recette relative à l'intervention des médiateurs.

Transferts(*)

Par rapport au BI 2025, + 1.631.422,85€ qui correspond en partie aux subsides à recevoir suite aux estimations et aux instructions reçues des autorités supérieures pour les dépenses

en RI et en contrats article 60.

Le subside FSE (frais de personnel et fonctionnement) est en augmentation ainsi que la subvention du SPP pour les charges de personnel (+ 87.837,32€).

Les subsides pour les APE, le Fonds Energie et du SIS restent en statut quo suite aux dernières instructions fournies par la Fédération des CPAS.

Quant à celui du Fonds de participation, il est supprimé.

Le subside régional pour l'épicerie fait l'objet d'un index, suite au dernier arrêté du Ministre reçu à cet égard, ainsi que le Fonds spécial de l'aide sociale.

Le crédit relatif aux loyers à percevoir pour la Cure est supprimé.

La dotation communale reste identique à l'intervention prévue au budget initial 2025 et est donc en augmentation de 50.000€ par rapport à la dernière modification budgétaire.

Dette

Aucun changement.

III. Budget extraordinaire

- 20.000€ pour les premiers honoraires pour les travaux d'aménagement de la cure sous emprunt ;
- 60.000€ pour l'achat de véhicules sous subside du Fonds Social Européen (FSE) ;
- 10.000€ pour l'achat de matériel d'exploitation sous subside FSE ;
- 60.000€ pour l'achat de matériel informatique sous subside.